

Madame, Monsieur

En raison de la crise sanitaire et de l'accélération de la circulation du virus de la covid 19, **le CFA sera fermé à compter du mardi 6 avril 2020** au profit d'enseignements à distance. Cette période n'est pas simple pour tout le monde ; nous allons accompagner au mieux les apprentis durant cette période, selon des modalités proches de celles du printemps de l'année dernière. Il est essentiel qu'il n'y ait pas rupture dans les apprentissages et que les apprentis effectuent régulièrement le travail mis à disposition.

Afin d'assurer la continuité pédagogique, des cours et exercices à distance seront prochainement mis en ligne, à compter de mardi 6 avril sur Netyparéo. Merci de contacter la vie scolaire, si vous n'avez pas vos identifiants.

Le mode de communication privilégié avec les apprentis et les familles sera la messagerie Netyparéo. Vous pourrez trouver sur ce site des ressources et des cours à distance.

Durant cette période vous pourrez contacter le CFA sur le numéro habituel : 03 84 47 33 72 de 8h à 12h et de 12h45 à 16h45 ou par mail cfadujura@artisanat-bfc.fr

Nouvelle organisation à partir de mardi prochain :

- **Semaine du mardi 06 avril au vendredi 09 avril** : Fermeture de l'établissement - Cours à distance - Pas de cours le lundi 5 – férié
- **Semaine du lundi 12 avril au vendredi 16 avril** : Fermeture de l'établissement - cours à distance
- **Semaine du lundi 19 avril au vendredi 23 avril** : Fermeture de l'établissement (vacances – pas de cours prévus au calendrier annuel)
- **Semaine du lundi 26 avril au vendredi 30 avril** : Fermeture de l'établissement - cours à distance
- **A compter du 03 mai** : retour en cours (des précisions vous seront apportées ultérieurement).

Pour votre information, nous avons mis en place depuis le 16 mars 2020 un système de FOAD (Formation Ouverte A Distance), c'est-à-dire que vos apprentis(es) reçoivent par courriels des cours, vidéo et exercices.

Il nous semble important de vous communiquer l'information suivante : Il est précisé que si le calendrier d'alternance peut se dérouler comme initialement prévu entre l'employeur et le CFA (le CFA met en place une formation à distance), celui-ci est maintenu.

L'apprenti suit donc, depuis chez lui (s'il possède l'équipement le permettant) ou éventuellement depuis son entreprise (si elle peut l'accueillir et qu'elle a la possibilité de mettre à sa disposition l'équipement adéquat) sa formation auprès du CFA sur les périodes prévues.

Source DGEFP : Stéphane REMY /Sous-directeur / Politiques de formation et du contrôle / 01 44 38 32 92



Ministère du Travail

Adresse physique : 10-18, place des cinq martyrs du Lycée Buffon - 75015 Paris

Adresse postale : 14 avenue Duquesne – 75350 Paris SP 07

travail-emploi.gouv.fr

Nos équipes restent à votre disposition durant cette période pour répondre à vos questions.

La vie scolaire est joignable au 03.84.47.47.57 ou par mail vie_scolaire@artisanat-bfc.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Cordialement,
La Directrice Adjointe